
**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 24 MAI 2019**

ORDRE DU JOUR :

- PLUi – Projet d’Aménagement et de Développement Durable – Débat
- Programme de voirie 2019 – Attribution des marchés de travaux
- Réhabilitation des logements de l’ancienne cure – Bail à réhabilitation avec SOLIHA
- Renouvellement du copieur de l’école
- Extension du réseau d’eau potable au Boulinzin – Convention avec Atlantic’Eau
- Contrôle et entretien du réseau incendie – Convention avec la SAUR
- Proposition de mise en place du service « Secure Mail » - Proselis
- Modification des tarifs du restaurant scolaire
- Compte rendu des délégations données au Maire
- Questions diverses

L’an deux mil dix-neuf, le vingt-quatre mai deux mille dix-neuf, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de LA CHEVALLERAI, légalement convoqué, s’est réuni en session ordinaire, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme Elisabeth CRUAUD, Maire

Date de convocation : 15 mai 2019

Présents : CRUAUD Elisabeth Maire, LEBEAU Jean-Louis, Adjoint au Maire – RENVOIZE Denise, BLANDIN Fabrice, LANGLAIS Nathalie, DUPE Fabienne, MEILLOUIN Nathalie, DOUCHIN Aurélien, GASNIER Stéphane conseillers municipaux

Absents : ALO Catherine (donne procuration à RENVOIZE Denise), CLOUET Jacky (donne procuration à DOUCHIN Aurélien), GUILLOSSOU Marie-Claude (donne procuration à LEBEAU Jean-Louis), SALMON Céline (donne procuration à GASNIER Stéphane), BALLU Jean-Luc (donne procuration à LANGLAIS Nathalie)

Formant la majorité des membres en exercice

Secrétaire de séance : M. Stéphane GASNIER est désigné secrétaire de séance.

Mme le Maire demande si le compte rendu de la séance du 26 avril 2019 fait l’objet de remarques. Le compte-rendu est approuvé à l’unanimité.

Les questions inscrites à l’ordre du jour sont ensuite abordées.

ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME TENANT LIEU DE PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT : DEBAT SUR LES ORIENTATIONS GENERALES DU PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE (PADD)

Madame le Maire rappelle que la Communauté de Communes de la Région de Blain est compétente en matière d'élaboration des documents d'urbanisme depuis le 01 janvier 2017. Par délibération en date du 08 février 2017, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la région de Blain, a prescrit l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme tenant lieu de Programme Local de l'Habitat.

Une présentation des éléments de diagnostic en Conseil Municipal de La Chevallerais a été réalisée le vendredi 30 mars 2018.

Conformément à l'article L. 153-12 du Code de l'Urbanisme et à la délibération 2017 02 03 fixant les modalités de collaboration entre la Communauté de Communes de la Région de Blain et ses communes membres, le Conseil Municipal de La Chevallerais est invité à débattre sur le projet de PADD. Madame Le Maire rappelle que ce débat ne fait pas l'objet d'un vote.

Madame Le Maire rappelle que le projet de PADD a été présenté aux Personnes Publiques Associées le mercredi 15 mai 2019, et qu'il fera l'objet d'un débat lors d'une prochaine session du Conseil Communautaire.

Pour rappel, l'article L. 151-5 du Code de l'Urbanisme indique que le Projet d'Aménagement et de développement durable doit définir :

1° Les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques ;

2° Les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune.

Il fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Il peut prendre en compte les spécificités des anciennes communes, notamment paysagères, architecturales, patrimoniales et environnementales, lorsqu'il existe une ou plusieurs communes nouvelles.

Madame le Maire ouvre le débat et présente la structuration générale du Projet d'Aménagement et de Développement Durables en 5 grands axes :

AXE 1 / Renforcer une organisation territoriale qui valorise les atouts et complémentarités des communes

AXE 2 / Déployer la stratégie d'accueil économique pour dynamiser la création d'emplois

AXE 3 / Prendre en compte et valoriser les atouts naturels et culturels du territoire

AXE 4 / Développer une offre d'habitat diversifiée, misant sur la qualité de vie

AXE 5 / Favoriser l'adaptation du territoire et contribuer à l'atténuation du changement climatique

Suite à la présentation détaillée du Projet de PADD, les remarques suivantes ont été formulées :

AXE 1 / Renforcer une organisation territoriale qui valorise les atouts et complémentarités des communes

La densité à 20 hectares conduit à des terrains d'environ 500 m² voire une surface un peu inférieure.

AXE 2 / Déployer la stratégie d'accueil économique pour dynamiser la création d'emplois

Afin de prendre en compte l'ensemble des activités économiques, vont être référencées dans chaque commune l'ensemble des activités existantes dans les hameaux et villages.

Les conditions d'implantation des commerces sont à définir en tenant compte de l'évolution des pratiques de consommation des habitants. De ce fait la maîtrise de l'implantation des commerces est compliquée.

AXE 3 / Prendre en compte et valoriser les atouts naturels et culturels du territoire

Dans ce cadre l'ensemble des éléments patrimoniaux comme les vues à préserver seront identifiés pour être pris en compte dans le futur PLUi. Le concept de la « trame verte et bleue » est exposé au conseil municipal.

Le conseil municipal s'interroge sur la qualité des entrées de villes et demande que les villages de Saint-Omer de Blain et de Saint-Emilien de Blain soient pris en compte.

AXE 4 / Développer une offre d'habitat diversifiée, misant sur la qualité de vie

Pour La Chevallerai, l'objectif est de 120 logements sur 15 ans soit une moyenne de 8 logements par an. Le conseil municipal met en avant le besoin de diversification des logements et notamment en logements dits abordables.

Le conseil municipal relève la difficulté à faire venir des bailleurs sociaux et le problème de la mobilité des personnes détentrices de ces logements eu égard au manque d'offres de transports

Le conseil municipal fait part du manque de logement locatif sur la commune.

Sur cet axe il s'agit surtout d'orientations générales

AXE 5 / Favoriser l'adaptation du territoire et contribuer à l'atténuation du changement climatique

Le conseil municipal note que dans beaucoup de hameaux, des sièges d'exploitation sont encore en activité.

Le conseil municipal demande que soit prise en compte l'orientation du bâti dans le cadre des divisions parcellaires.

Le conseil municipal relève que la question du classement des axes est posée et demande que l'axe 5 soit classé en axe 1 car l'ensemble du PLUi va découler des orientations figurant dans cet axe, de la préservation de l'environnement et de la diminution des consommations énergétiques. L'objectif de performance énergétique des bâtiments n'est pas assez mis en valeur. Le conseil municipal note le nombre important de logements anciens. Le conseil municipal relève que certains dispositifs sont mal utilisés.

Le conseil municipal pose la question du guichet unique d'information.

VU l'arrêté préfectoral reçu en date du 12 décembre 2016 rendant la Communauté de Communes de la Région de Blain compétente en matière de « Plan Local d'Urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et de carte communale »

VU la délibération n°2017 02 02 en date du 08 février 2017 prescrivant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal et fixant les objectifs et modalités de concertation avec la population

VU le Code de l'Urbanisme

CONSIDÉRANT le débat qui a eu lieu sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables,

Le Conseil Municipal de la Chevallerais :

PREND ACTE du débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)

DÉCLARE que la tenue de ce débat est formalisée par la présente délibération.

BAIL A REHABILITATION DE L'ANCIENNE CURE EN 4 LOGEMENTS – GARANTIE D'EMPRUNT

Mme le Maire expose que SOLIHA Batisseur de Logements d'Insertion (BLI) a sollicité un prêt auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour le financement de l'opération de réhabilitation de l'ancienne cure située au 2 rue de Nantes, 44 180 La Chevallerais.

Pour rappel, cette opération se réalise dans le cas d'un bail à réhabilitation d'une durée de 35 ans.
Le montant de l'opération est estimé à 251 392 € TTC, et le plan de financement est arrêté comme suit :

Postes de dépenses	Montant TTC	Financeurs	Montant de la recette	%
Études Honoraires de maîtrise d'œuvre	39 122 €	ANAH	124 204 €	49,41%
Frais de notaire (établissement du bail à réhabilitation)	3 600 €	Fondation Abbé Pierre	25 000 €	9,94 %
Travaux – 2% d'aléas - Part SOLIHA	208 670 €	Prêt CDC	62 000 €	24,66 %
		Participation communale	40 000 €	15,91%
		Fonds propres SOLIHA	188 €	0,008%
TOTAL	251 392 €		251 392 €	100%

Ce prêt, d'un montant de 62 000 € est contracté sur une durée de 33 ans avec une périodicité de remboursement annuelle.

En conséquence, la commune de La Chevallerais est appelée à délibérer en vue d'accorder sa garantie pour le remboursement des prêts visés ci-dessus.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

- **ACCORDE** sa garantie pour le remboursement de l'emprunt contracté par SOLIHA BLI auprès de la Caisse des dépôts et des consignations pour un montant de 62 000 € sur une durée de 33 ans afin de financer la création d'un logement locatif social.

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à cette garantie d'emprunt.
- **PRECISE** que cette délibération qui constitue une décision de principe sera suivie après l'accord définitif et l'édition du contrat de prêt de la CDC d'une nouvelle délibération sur les caractéristiques définitives du prêt

PROGRAMME DE VOIRIE 2019 – ATTRIBUTION DES MARCHES DE TRAVAUX

Mme le Maire indique au conseil municipal qu'une consultation dans le cadre d'une procédure adaptée a été lancée pour le programme de voirie 2019.

Marché alloti :

- Lot n° 1 – Réalisation de revêtement de type Enrobé coulés à chaud – 1 441 m²
- Lot n° 2 – Prestation de point à temps automatique (fonctionnement) – 10 tonnes

Critère de sélection des offres

► Valeur technique de l'offre sur 40 points

La valeur technique des prestations évaluées au vu du contenu des éléments techniques,
Provenance, qualité, préparation, contrôle des matériaux et produits 16 points
Organisation, moyens humains et matériels proposés 16 points
Démarche qualité et prise en compte du développement durable 8 points

► Prix sur 60 points

Un avis d'appel public à la concurrence a été publié le 6 mai 2019 sur le journal d'annonces légales Ouest-France et sur le site de dématérialisation centraledesmarchés.com. La date limite de remise des offres a été fixée au 17 mai 2019

Lot 1

		Montant de l'offre HT	Prix Nombre de points	Valeur technique – Pondération 40%			Nombre de points valeur technique	Nombre de points	Rang de classement proposé par la CAO Du 20 mai
				Provenance/ Qualité/ Contrôle des matériaux	Organisation moyens humains et matériels	Démarche qualité et développement durable			
Lot n° 1 Réalisation de revêtement en enrobé à chaud 1 441 m2 Parking des écoles	Eiffage Route Ouest 44 – Ancenis	20 692,76 € Prix au m2 : 14,36 €	54	16	16	8	40	94	3
	Landais SAS 44 – Mesanger	18 877,10 € Prix au m2 : 13,10 €	59	16	16	8	40	99	2
	Colas Centre Ouest – Saint-Herblain	18 588,90 € Prix au m2 : 12,90 €	60	16	16	8	40	100	1

Lot 2

	Montant de l'offre HT	Prix Pondération 60%	Valeur technique – Pondération 40%			Nombre de points valeur technique	Nombre de points	Rang de classement	
			Provenance/ Qualité/ Contrôle des matériaux	Organisation moyens humains et matériels	Démarche qualité et développement durable				
Lot n° 2 PATA 10 TONNES	Landais SAS 44 – Mesanger	7 790 € Prix à la tonne : 779 €	56	16	16	8	40	96	3
	Eiffage Travaux Ouest 44 – Nantes	7 278 € Prix à la tonne : 727,80 €	60	16	16	8	40	100	1
	Colas Centre Ouest 44 – Nantes	7 550 € Prix à la tonne : 755 €	58	16	16	8	40	98	2

M. DOUCHIN demande si l'attribution des lots à deux entreprises différentes peut être source de difficultés. M. LEBEAU précise que ce sont des prestations très différentes.

M. LEBEAU précise que la différence de prix entre Landais et Colas est liée au rabotage plus élevé chez Landais du fait de la location du matériel (L'entreprise n'étant pas équipée) par contre l'enrobé est moins cher car ils disposent d'une carrière propre.

M. LEBEAU informe le conseil municipal qu'il n'y aura pas de prestation d'enrobé à froid cette année, la totalité du budget ayant été affectée à la réalisation des travaux d'enrobés à chaud.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

Vu l'article L2323-1 du code de la commande publique entré en vigueur le 1^{er} avril 2019

Vu le rapport et le classement des offres établi par la commission d'appel d'offres en date du 24 mai 2019

- **ATTRIBUE** les marchés de travaux comme suit :

Lot n° 1 Enrobés coulés à chaud	Colas Centre Ouest	18 588,90 € HT –
Lot n° 2 Prestation de point à temps automatique	Eiffage travaux ouest	7 278 € HT – Coût unitaire 727,80 € la tonne HT
Coût global des marchés de travaux :		25 866,90 €HT

- **AUTORISE** Mme le Maire à signer les actes d'engagement et toutes les pièces s'y rapportant
- **DESIGNE** M. LEBEAU Jean-Louis, adjoint à la voirie afin de suivre le chantier

EXTENSION DU RESEAU D'EAU POTABLE AU VILLAGE DU BOULINZIN – CONVENTION AVEC ATLANTIC'EAU

Mme le Maire expose que dans le cadre de la desserte d'un lot à bâtir au village du BOULINZIN (Rue de La Grigonnais), il convient de procéder à une extension du réseau d'eau potable sous maîtrise d'ouvrage d'Atlantic'Eau.

Les travaux consistent en la création d'un réseau d'eau potable de 15 ML

Coût des travaux – 1 900 € TTC

La commune procède au financement des travaux auprès d'Atlantic'Eau, le pétitionnaire remboursera la commune au titre de cet équipement pour ce même montant. Le recours à l'équipement propre implique qu'aucune autre habitation ne pourra se raccorder par la suite sur ce réseau.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

- **AUTORISE** Mme le Maire à signer la convention technique et financière précisant le montant des travaux qui s'élèvent à 1 900 € TTC

CONTRÔLE ET ENTRETIEN DU RESEAU INCENDIE – CONVENTION AVEC LA SAUR

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il convient de procéder à un contrôle et à un entretien régulier des hydrants situés sur la commune. 31 hydrants sont recensés sur le territoire communal.

Mme le Maire indique que la convention qui liait la commune à la SAUR est arrivée à expiration le 31 décembre 2018 et propose son renouvellement pour la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2022.

Engagements de la SAUR

- Vérification annuel de 25% du parc des hydrants comprenant la vérification de la mesure de pression de l'hydrant
- Contrôle de l'état général des hydrants : graissage, remplacement des pièces défectueuses, resserrage des fixations
- Etablissement d'un rapport après chaque intervention

Coût estimatif annuel du contrôle hors fourniture des pièces : 413 € ttc

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

- **DECIDE** de renouveler la convention de prestation d'entretien et de contrôle des hydrants avec la SAUR pour une période de 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2019
- **AUTORISE** Mme le Maire à la signer

ADHESION AU SERVICE SECURE MAIL - PROSELIS

Mme le Maire présente au conseil municipal le service SECURE MAIL proposé par Proselis qui est un service de filtrage et de sécurisation des mails intégrant un système antivirus et un système de filtrage anti spam, contrôle des pièces jointes, traitement des anomalies avant la réception du mail par les utilisateurs.

- Durée du contrat : Engagement de 3 ans – tacite reconduction à l'issue de l'engagement de 3 ans par période de 12 mois
- Coût de l'abonnement : 3 €/boite mail – 10 adresses mail concernées – 360 € ht/an
- Coût sur la durée du contrat : 1080 € ht – frais de mise en service : 480 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

- **DECIDE** d'adhérer au service SECURE MAIL pour un coût annuel de 360 €HT soit 1080 € sur la durée du contrat – Frais de mise en service 480 €HT
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer le contrat avec PROSELIS

MODIFICATION DES TARIFS DES SERVICES A L'ENFANCE

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

- **Fixe le coût du panier repas comme suit :**

Panier repas – 1,30 € -A compter du 2 septembre 2019

Ce tarif n'avait pas été revalorisé depuis 4 ans et ne concerne que les enfants bénéficiant d'un Projet d'Accueil Individualisé.

MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU SERVICE DE RESTAURATION SCOLAIRE

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

- **MODIFIE** comme suit le règlement intérieur du service de restauration scolaire :

Règlement à compter du 2 septembre 2019
Application d'un supplément de 0,50 € pour les absences non justifiées ou inscriptions non prévues au planning.

MODIFICATION DE LA DELIBERATION DU 24 NOVEMBRE 2017- CLASSE DE DECOUVERTE

Rappel des dispositions de la délibération du 24 novembre 2017
Fixation d'un forfait de 10 € par élève participant à une classe de découverte dans le cadre scolaire. Les projets des deux groupes scolaires situés sur la commune seront financés en alternance

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

- **ETENT** les dispositions de la délibération du 24 novembre 2017 aux sorties scolaires ayant un caractère exceptionnel

DECISION MODIFICATIVE N° 1 – BUDGET GENERAL

Le Conseil Municipal adopte la décision modificative n° 1 suivante :

SECTION D'INVESTISSEMENT	Dépenses		Recettes	
	Augmentation sur crédits ouverts	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts	Diminution sur crédits ouverts
Chap 26 - C/ 261 – Titres de participation	+ 300 €			
C/ 020 – Dépenses imprévues d'investissement		- 300 €		
C/ 7788 – Produits exceptionnels				
TOTAL	+ 300 €	- 300 €		

DELEGATION DONNEE AU MAIRE – COMPTE RENDU**Droit de Prémption Urbain**

Vendeur	Parcelles	Situation	Décision
Consorts VERLAC	ZC 67 88 90 92 891 m2	Le Chalonge	Renonciation DPU

Compte rendu des décisions prises par le Maire en vertu de la délégation consentie par le CM du 22 avril 2014 – Marché à procédure adaptée

Fournisseur	Désignation	Montant du marché HT
CAHAREL Jean-Luc	Mise aux normes du tableau électrique de l'Eglise suite au passage de la commission de sécurité	1 548,14 €
GIROD	Achat de matériel de signalisation	3 024,17 €

Ent LEBAS	Reprise de l'étanchéité de la toiture du local commercial	2 327,83 €
MF PRO	Achat de mobilier urbain	965,00 €
CAHAREL Jean-Luc	Mise aux normes électricité du local bouliste	1 923,63 €
Ent TOURILLON	Pose de 6 cavurnes au cimetière	1 600,02 €
O2.0	Achat d'un poste de téléphone pour la salle du conseil municipal	116,95 €
CAHAREL Jean-Luc	Câblage RJ 45 Salle de motricité	291,21 €
HTP Illuminations	Achat d'illumination de Noël	838,48 €

QUESTIONS DIVERSES/INFORMATIONS DIVERSES

- Remise de médaille de l'apprentissage à une jeune apprentie de la commune le 7 juin
- Des représentants de la commune de Pessac viendront visiter le groupe scolaire le 1^{er} juillet sur le temps du midi
- Bulletin municipal : Une information sera donnée dans le bulletin dont la sortie est prévue fin juin sur les compteurs Linky
- ESC : L'Assemblée Générale a lieu ce jour. La question de la fusion est à l'ordre du jour. Mme ALO représente la commune et ne pouvait donc être présente au conseil municipal
- Retour sur le conseil municipal des enfants : Le projet de skate park est en cours avec la question du choix de son implantation. La partie réglementaire est à étudier. Les services techniques prépareront le support. Un contrôle annuel de bon fonctionnement sera à prévoir annuellement
- Départ d'Amélie ROLLAND de son poste d'agent d'accueil au sein des services administratifs communaux : Elle sera remplacée à compter du 11 juin par Mme Aurélie VERLAC

La séance est levée à 22h

**PROCHAINE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL :
exceptionnellement Jeudi 20 juin 2019 à 19h**